



Conseil général de Ballens

Le Conseil général de Ballens est convoqué pour le

Mercredi 15 décembre 2021 à 20h15 à la grande salle

Au vu des mesures sanitaires en vigueur, nous vous rappelons que le port du masque est obligatoire. De plus, les membres du Conseil présentant des symptômes compatibles avec ceux du COVID-19, sont priés de s'abstenir de venir à la séance.

Ordre du jour :

- Appel
- Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil général du 4 novembre 2021
- Assermentation(s)/démission(s)
- Préavis municipaux :
 - 08/2021 – Budget pour l'année 2022
 - 09/2021 – Fixation de plafonds en matière d'emprunts et de risques pour cautionnements pour la législature 2021 - 2026
 - 10/2021 – Contrat de parc avec l'Association Parc naturel régional Jura vaudois
- Communications municipales
- Divers et propositions individuelles

Le Président

Jérôme Borel



La Secrétaire

Jacqueline Braissant

Si vous ne pouvez pas participer à cette assemblée, nous vous prions de bien vouloir préalablement vous excuser auprès du président au n° 079/508.36.82 ou de la secrétaire par mail (secrtaire.conseil@ballens.ch). Conformément à l'art.45 du règlement du Conseil général de Ballens, une amende de CHF 50.00 sera perçue pour toute absence non-excusee, après un premier avertissement.

Ballens, le 2 décembre 2021